

L'UE INVESTIT 1,2 MILLIARD D'EUROS DANS LES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES TRANSFRONTALIÈRES



La Commission européenne va allouer près de 1,25 milliard d'euros de subventions au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) à 41 projets transfrontaliers d'infrastructures énergétiques, qui ont obtenu le statut de projets d'intérêt commun et de projets d'intérêt mutuel en 2024 (PIC et PIM) dans le cadre stratégique des réseaux transeuropéens d'énergie (RTÉ-E). Cinq propositions de travaux de 36 études ont été distinguées. Près de 750 millions d'euros sont destinés à huit projets de réseaux électriques.

La subvention la plus élevée, d'un montant de 645 millions d'euros, soutiendra le projet d'île énergétique de Bornholm. Il consiste à construire une interconnexion en mer Baltique entre le Danemark et l'Allemagne, tout en intégrant 3 GW de capacité éolienne en mer. Une subvention de près de 33 M€ sera allouée à Danube InGrid, un projet entre la Hongrie et la Slovaquie qui intégrera les EnR et assurera un meilleur équilibre du système. Les six autres projets, situés en Belgique, en Bulgarie, au Danemark, en France, en Slovaquie et en Espagne, recevront des subventions pour réaliser des études d'appui. L'hydrogène est aussi particulièrement soutenu. Les installations dédiées à ce gaz bénéficieront de plus de 250 millions d'euros pour réaliser 21 études de développement. C'est notamment le cas du projet H2med-BarMar entre l'Espagne et la France, qui prévoit de relier sur 450 km Barcelone au pôle industriel de Fos-sur-Mer. En outre, 250 M€ seront affectés à la construction de trois projets et au financement de neuf études préparatoires pour des infrastructures de CO2. Le site de stockage de Prinós, dans le nord de la Grèce, recevra près de 120 millions d'euros. Celui implanté en mer du Nord et baptisé L10 bénéficiera de 55 M€. Une troisième subvention de 12 M€ sera accordée à l'installation de Norne au Danemark.

Décarbomez vos activités

- Mise en conformité avec les décrets tertiaire et BACS
- Bilans GES
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Mobilisation de financement (subventions publiques, CEE)
- DeltaConso Expert, logiciel de monitoring

akéa énergies

Découvrir

LE QUART DE LA PRODUCTION DE CHALEUR D'ORIGINE RENOUVELABLE

L'AFPG, le Cibe, la Fedene, le Ser et Uniclimate publient avec le soutien de l'Ademe, la huitième édition du Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération. Elle montre que la chaleur renouvelable représente 27,8 % de la consommation de chaleur de la France en 2023.

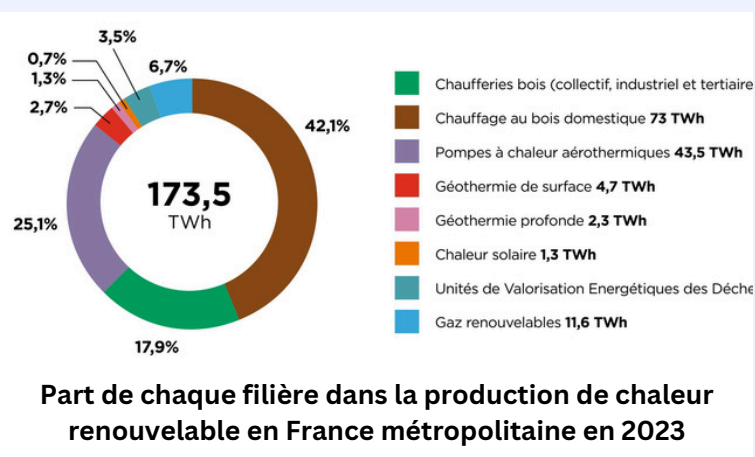
La majorité de l'énergie consommée en France sert à produire de la chaleur. Celle-ci est en effet indispensable pour chauffer les bâtiments, l'eau sanitaire ou les procédés industriels. Mais elle est encore largement produite à partir d'énergies fossiles et importées très émettrices de gaz à effet de serre (GES). Toutefois, la chaleur renouvelable et de récupération progresse presque continuellement depuis quinze ans, comme le montre le nouveau panorama paru au début du mois. Sa part est passée de 15 % en 2009 à 27,8 % en 2023, bien aidée par le Fonds Chaleur qui a soutenu plus de 8 500 installations.

LES PAC STAGNENT

Après des années de hausse et une année de vente record en 2022, le marché des PAC air/eau a baissé l'année suivante. Cette tendance se produit principalement sur le secteur de la rénovation, en raison de la conjoncture économique, du flou et de la complexité des nouvelles aides publiques. Dans le neuf, la baisse est liée aux difficultés du secteur. Malgré tout, la production des pompes à chaleur aérothermiques s'élève à 43,5 TWh, soit 7 % de la consommation finale de chaleur. Avec un parc de 7,9 millions d'équipements en France métropolitaine, elles permettent d'éviter le rejet de 10 millions de tonnes de CO₂ par an. Les quelques 210 000 PAC géothermiques produisent de leur côté 4,7 TWh de calories, essentiellement dans le secteur individuel. Quant à la géothermie profonde, elle génère 2,3 TWh au sein de 73 installations.

AUTRES TECHNOLOGIES

La stagnation touche aussi le solaire thermique qui peine à convaincre les particuliers. Avec 2,4 millions de m² de capteurs en fonctionnement, cette technologie a produit 1,3 TWh, couvrant seulement 0,2 % de la consommation finale de chaleur de l'Hexagone. Les 1 899 installations qui produisent des gaz renouvelables ont pour leur part permis de produire 11,6 TWh, surtout grâce à la méthanisation. Enfin, les 114 installations de valorisation énergétique de déchets non dangereux implantées sur territoire ont produit 12 TWh. Au total, ce sont 173,5 TWh qui ont donc été produits cette année via des sources renouvelables.



LE BOIS EN TÊTE

Le bois reste la première énergie renouvelable du pays. Il a généré 73 TWh de chaleur en 2023, ce qui représente 11,7 % de la consommation finale. 7,8 millions de logements sont équipés d'appareils. Dans le détail, les foyers fermés sont les plus nombreux, devant les poêles à bûches, à granulés, les foyers ouverts, les chaudières à bûches et à granulés. Dans les secteurs du logement collectif, de l'industrie et du tertiaire, « la filière connaît une croissance continue, répondant à une demande en forte augmentation pour les réseaux de chaleur urbains et les sites industriels, soutenus par les collectivités territoriales et les entreprises désireuses de réduire leur empreinte carbone. Avec ses 7 900 installations de plus de 50 kW réparties sur tout le territoire, le bois-énergie permet déjà d'éviter annuellement l'émission de 6,5 Mt de CO₂ fossile », détaille le rapport.

LES COMPAGNIES AÉRIENNES EN RETARD SUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS



87 % des compagnies aériennes négligent la transition vers les carburants alternatifs (SAF). Ce chiffre émane d'un rapport publié par Transport & Environment (T&E) qui classe 77 compagnies représentant environ 75 % de la consommation mondiale de kérosène. Parmi ces entreprises, dix mènent des initiatives non négligeables pour basculer vers des alternatives plus durables. Les trois les mieux notées par T&E sont Air France-KLM, United Airlines et Norwegian. Pour autant, elles n'atteignent pas la note maximale (A). « Air France-KLM est la seule compagnie qui reçoit la note B du classement avec ses 61 points sur 100 possibles. 67 sont classées dans la catégorie D, ce qui signifie qu'elles n'ont pas ou peu adopté de SAF, qu'elles ont des lacunes importantes en matière d'action climatique et qu'elles comptent souvent sur une grande quantité de biocarburants produits à partir de cultures alimentaires et donc non durables », montre le rapport.

CHOISIR LE BON SAF

Tous les SAF ne sont pas forcément vertueux du point de vue environnemental. L'e-kérosène fabriqué à partir d'électricité renouvelable est le seul dont le niveau de production pourrait être augmenté pour répondre aux besoins du secteur de l'aviation sans trop d'impacts négatifs. Encore faudrait-il disposer de surplus conséquents d'électrons, ce qui est pour l'instant loin d'être le cas dans la plupart des pays.

À l'inverse, les SAF issus de la biomasse ne sont pas des références en termes de durabilité et de disponibilité. Pour autant, c'est vers ces eux que se tournent les compagnies aériennes. En effet, l'e-kérosène représente à peine 10 % des achats de SAF, tandis que les biocarburants à base de grains de maïs ou d'huile de soja représentent plus de 30 %. « Très peu de compagnies aériennes s'engagent à utiliser des carburants véritablement durables. Air France est l'une des seules. La majorité d'entre elles achètent les mauvais types de carburants ou pire encore, n'achètent pas de SAF du tout », regrette Jérôme du Boucher, responsable aviation à T&E France.

3 % DE LA PRODUCTION

Les producteurs d'hydrocarbures doivent aussi se remettre en question. En effet, selon le rapport, Eni, TotalEnergies, Shell, BP, Chevron, ExxonMobil, Sinopec et Saudi Aramco devraient produire seulement 3 Mt de SAF par an d'ici 2030. Cela représente moins de 3 % de leur production actuelle pour le secteur de l'aéronautique. En outre, très peu de leurs investissements sont dédiés à l'e-kérosène. Au final, les SAF représentent moins de 0,15% de la consommation mondiale de kérosène. Au rythme de production actuel et compte tenu des projets à venir, ces carburants ne devraient réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur que de 0,9 % à horizon 2030.

Et aussi, dans notre dernier numéro (Énergie Plus N° 737)



- ➔ [Les premiers contrats CPB arrivent malgré quelques incertitudes](#)
- ➔ [Tout comprendre sur les BPA](#)
- ➔ [La SNBC et la PPE en concertation](#)



© Adobe Stock / Tetiana Kasatkina

LE FUTUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Lo RTE a dévoilé son plan stratégique d'investissements à l'horizon 2040 (SDDR). Le gestionnaire l'a synthétisé à travers trois piliers. Le premier consiste à moderniser le réseau et l'adapter à un climat +4 °C en 2100. Au total 23 500 km de lignes, 85 000 pylônes et le système de télécom et contrôle commande seront renouvelés pour un montant de l'ordre de 24 milliards d'euros. Deuxièmement, le SDDR priorisera les infrastructures qui permettront de déclencher une électrification de l'économie. Cette approche concernera, dans un premier temps, les sites industrialo-portuaires de Dunkerque (Nord), du Havre (Seine-Maritime) et de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ; puis, sept zones de développement économique (Saint-Avold, Sud Alsace, Vallée de la chimie, Plan-de-campagne, Loire-Estuaire, Sud Île-de-France, Valenciennes) ainsi que d'autres issues du dialogue avec les collectivités territoriales.

BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET PNACC

Présenté le 25 octobre 2024, le projet de Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) a fait l'objet d'une consultation du public jusqu'au 27 décembre 2024. Celui-ci était invité à répondre à vingt questions. Les acteurs institutionnels et les entreprises avaient la possibilité de donner leur avis sur les cinq axes du PNACC en déposant des cahiers d'acteurs. 5 965 réponses et 175 cahiers d'acteurs ont été déposés sur la plateforme. Plusieurs répondants soulignent l'importance d'intégrer la trajectoire de réchauffement de référence dans l'ordre juridique français. Il est également demandé de renforcer les actions de protection des citoyens et de la nature. Le risque de maladaptation est également mis en avant. Le monde économique souligne le besoin d'accompagnement afin que chaque entreprise puisse connaître les risques climatiques auxquels elle est et sera exposée afin de s'y préparer.

Agenda

11 AU 14 MARS - CHASSIEUX

SALON GLOBAL INDUSTRIE

<https://www.global-industrie.com/>

14 AU 17 MARS - COLMAR

SALON ÉNERGIE HABITAT

<https://www.energiehabitat-colmar.com/>

26 AU 28 MARS - LYON

WORLD IMPACT SUMMIT

<https://worldimpactsummit.com/>

Le SDDR prévoit en outre le raccordement des futurs EPR 2 et des énergies marines, en prévoyant la création d'un réseau de transport en mer, ainsi que le raccordement des EnR terrestres, sur la base des objectifs nationaux envisagés par l'État. Ce pilier représente plus de la moitié des investissements nécessaires, soit 53 Md€ pour des projets mis en service avant 2040. Enfin, RTE compte renforcer les lignes haute et très haute tension. Pour cela, cinq grandes zones géographiques prioritaires ont été identifiées, à l'ouest, à l'est et au sud de la France. La stratégie privilégie la transformation des infrastructures existantes ou leur doublement, dans leur tracé actuel. Évaluée à 16,5 Md€, elle permettra ainsi d'éviter la construction de 30 % de lignes aériennes supplémentaires.

énergieplus

Newsletter de la Revue de
l'Association technique
énergie environnement.

Tour Eve - 1 place du Sud
92800 PUTEAUX

Directeur de la publication :
Nicolas Fondraz

Rédacteur en chef :
Clément Cygler

Rédacteurs :
Olivier Mary - Léa Surmaire

Diffusion - Abonnement :

Alexandre Giroux - a.giroux@atee.fr -
<https://atee.fr/abonnement-energie-plus>

Publicité :

FEE - Benjamin Sarfati - 01.73.04.78.43
benjamin.sarfati@ffe.fr

L'ATEE est membre du Centre français d'exploitation du droit
de copie et du Syndicat de la Presse Professionnelle (SPPRO)